



PROCEDURE

Inscription MonClub pour un licencié

2 choix d'inscription

I. Via l'application

1. Télécharger l'application MonClub
2. Renseigner le code club : usmviroise
3. Choisir l'activité qui vous intéresse
4. Commencer l'inscription au formulaire d'adhésion qui vous correspond.

II. Via le Web

1. Cliquer sur le lien :
<https://usmviroise.monclub.app/app>
2. Choisir l'activité qui vous intéresse
3. Commencer l'inscription au formulaire d'adhésion qui vous correspond.

A savoir, il se peut qu'il y ai besoin d'une seconde saisie sur le lien de la Fédération où est affiliée votre section.

On commence l'inscription sur MonClub :

- Se créer un compte en remplissant les informations demandée par la section. Ce compte vous permettra de vous connecter à votre espace et d'accéder à tous les entraînements, matchs, évènements proposés par votre club.

- Au moment du règlement de la licence :
 - Vous devrez régler la cotisation de licence et diverses assurances s'il y a + le droit d'adhésion* à l'USMV

 - Si vous avez des aides comme le Pass Sports – Atouts Normandie – Chèques vacances / Coupons Sport ou encore Cheque Up Sports & Loisirs, **il est mieux de sélectionner Paiement au club** et de leur fournir le règlement + les diverses aides dont vous bénéficiez. Ensuite, votre licence sera validée.

* Le droit d'adhésion est une nouveauté. En plus de la prise de licence dans votre section, l'USMV Omnisports a mis en place un droit d'adhésion de 15€. Cette nouveauté s'explique par la baisse de subvention municipale de fonctionnement.

Actuellement, le comité directeur ne peut percevoir de subvention de fonctionnement, c'est pourquoi 13.5% des subventions étaient demandées aux sections pour que celui-ci puissent fonctionner.

Avec ce droit d'adhésion, les sections garderont la totalité de leur subvention.

L'adhérent paiera une seule adhésion à l'USMV même s'il fait partie de plusieurs sections. Une carte d'adhérent (présent sur l'application) permettra de justifier une première adhésion et donc de ne pas payer ce droit dans la seconde section.